



*Mémoire*

Les communautés côtières doivent prendre en mains **propres**  
leur avenir **énergétique**

*Dans le cadre de la*  
**MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**  
**STRATÉGIQUE (ÉES)**  
**(RAPPORT PRÉLIMINAIRE)**

*De la ZONE EXTRACÔTIÈRE DE L'OUEST DE*  
**TERRE-NEUVE**

*Par*  
**Le mouvement Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent**

*Rimouski, le 25 septembre 2013*

# *Table des matières*

<i>Introduction.....</i>	<i>2</i>
<i>    État de survie.....</i>	<i>2</i>
<i>    Tôt ou tard.....</i>	<i>3</i>
<i>Une gestion intégrée des ressources s'impose.....</i>	<i>3</i>
<i>Conclusion .....</i>	<i>5</i>
<i>Constats.....</i>	<i>7</i>
<i>Recommandations .....</i>	<i>7</i>
<i>Annexe.....</i>	<i>8</i>
<i>Bibliographie .....</i>	<i>9</i>

## **Introduction**

Dans le cadre du *Débat national sur l'énergie de 1995*, Pierre Dansereau et Jean-Pierre Drapeau définissait très bien, au sein de leur mémoire, les principes de bases d'une stratégie énergétique réellement durable. En voici deux extraits : En premier lieu, cette politique doit être orientée vers la réduction de la consommation totale d'énergie (là où les niveaux de consommation énergétique per capita sont les plus élevés). En deuxième lieu, réduire substantiellement les émissions de gaz à effet<sup>1</sup>...

Depuis près d'une décennie, le Québec est confronté à une multitude de projets énergétiques et miniers controversés : les mini-centrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien chaotique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « Far West » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines, le gaz de schiste et le pétrole de schiste et les forages gaziers et pétroliers dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et maintenant la menace des projets d'oléoducs gorgés des polluants sables bitumineux sur le territoire québécois. Que de perte de temps et d'énergie à s'entêter à cultiver de bien mauvais terrains!

### ***État de survie***

En écologie, il existe un concept nommé capacité de charge. Grossièrement, celui-ci désigne la taille maximale qu'une population peut atteindre dans un milieu donné. La croissance infinie ne peut survenir dans un monde où les ressources sont limitées. Les espèces qui ont connu une explosion démographique suite à une abondance de nourriture et à une quasi-absence de facteurs limitants, comme la prédation, ont subi un déclin majeur peu de temps après leur apogée. On doit apprendre à travailler avec les écosystèmes, on ne peut s'extirper des forces naturelles. Toutes les civilisations ont vu leur environnement se dégrader à différents niveaux à travers les âges. Celles qui ont réussi à survivre eurent la sagesse de trouver l'équilibre entre la disponibilité des ressources et leurs besoins fondamentaux. Le développement rectiligne axé sur l'individu

---

<sup>1</sup> Dansereau, P. et J.-P. Drapeau (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

ne peut plus durer. Nous devons rééquilibrer le balancier et réduire l'écart entre le pôle « je » et le pôle « nous ». Les changements technologiques, et plus particulièrement notre capacité à produire des émissions de GES, sont si importants que nous avons fait entrer le système planétaire dans une phase évolutive sans précédent qui va se poursuivre au cours du prochain millénaire<sup>2</sup>. L'idée de révolutionner notre modèle économique apparaît de plus en plus comme une nécessité, et non comme un choix.

### ***Tôt ou tard***

La responsabilité anthropique dans le réchauffement climatique global actuel fait consensus au sein de la communauté scientifique. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines continueront d'augmenter inévitablement si nous poursuivons un modèle de société assoiffé d'énergies fossiles. Nous avons déjà rencontré le pic de production du pétrole conventionnel selon les experts les plus réalistes, alors que les plus optimistes prévoient qu'il sera atteint d'ici 2035! En 2005, le département américain de l'Énergie a publié un document connu sous le nom de rapport Hirsch. On y mentionne que « *le pic pétrolier mondial pose aux États-Unis et au monde un problème de gestion des risques sans précédent. Les prix du pétrole et la volatilité sur le marché augmenteront considérablement. Sans un programme d'atténuation appropriée, les coûts économiques, sociaux, environnementaux et politiques seront sans précédent.* »

Nous sommes à l'aube d'une grande révolution énergétique et il est de notre responsabilité de nous y préparer. Pour y faire face, nous devons faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils mettent en place, de toute urgence, une stratégie d'indépendance aux énergies sales en passant par une redéfinition globale de notre mode de vie énergivore. Deviendrons-nous un modèle phare pour le reste du monde ou resterons-nous passifs en attendant les directives?

### **Une gestion intégrée des ressources s'impose**

Qu'est-ce que la planification ou la gestion intégrée des ressources? Le rapport « Pour un Québec efficace » en dresse les principaux principes :

---

<sup>2</sup> On peut consulter à ce sujet l'article de G. Ter-Stepanian, « Beginning of the Technogene », 1988.

*Pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, toutes les options envisageables sont analysées, du côté de l'offre comme de la demande y compris donc les possibilités d'économiser l'énergie. L'analyse de ces options se fait en intégrant l'ensemble des conséquences qui y sont liées. On parle d'intégration des externalités économiques, environnementales et sociales. Le processus comporte un appel systématique à la participation du public. L'analyse intègre les risques découlant de chacun des choix énergétiques envisagés<sup>3</sup>.*

*Afin d'illustrer l'importance de la planification intégrée des ressources, nous aborderons le fameux dossier des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : Old Harry*

C'est un endroit stratégique d'une importance vitale pour de nombreuses espèces de poissons et de mammifères marins. Le golfe du Saint-Laurent, milieu unique en son genre, est une mer semi-fermée, six fois plus petite que le golfe du Mexique. Les conditions physico-chimiques de cette étendue d'eau sont particulièrement complexes. L'eau y est très froide et renferme moins de micro-organismes capables de décomposer les hydrocarbures contrairement aux eaux chaudes du golfe du Mexique. Advenant une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent, les impacts sur l'écosystème pourraient être catastrophiques pouvant entraîner de lourdes conséquences sur les industries des pêches et du tourisme s'échelonnant sur plusieurs décennies affectant par le fait même, les nombreuses communautés côtières des cinq provinces maritimes.

Même sans déversement majeur, lorsqu'il y a exploitation, des petits déversements de l'ordre d'un baril sur mille extraits sont inévitables<sup>4</sup>. Donc, il serait possible qu'un déversement progressif, en fonction de la durée éventuelle d'une telle exploitation, d'environ deux millions de barils de pétrole se produise dans le milieu marin. De plus, il est bien de mentionner que si le golfe du Saint-Laurent n'est pas protégé, l'estuaire du

---

<sup>3</sup> Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1996, page 69, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>

<sup>4</sup> Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], <http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/>

Saint-Laurent ne l'est pas non plus. Ces deux sections sont indivisibles en raison des courants profonds longeant le chenal laurentien et remontant à la surface à Tadoussac<sup>5</sup>.

Le Québec et les autres provinces maritimes entourant le golfe du Saint-Laurent doivent opter pour une stratégie énergétique viable, axée sur les énergies renouvelables, avant de se lancer dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures. Les revenus générés par les « industries renouvelables » comme celui de la pêche et du tourisme sont de l'ordre de 130 millions de dollars par année et ce, uniquement pour l'archipel madelinot. Présentement, les compagnies pétrolières sont dans l'obligation de verser un montant largement insuffisant de 30 millions de dollars en cas d'incident majeur en vertu des présentes lois canadiennes<sup>6</sup>. À titre de comparaison, la catastrophe écologique du golfe du Mexique a engendré des coûts de plus de 40 milliards de dollars jusqu'à présent! Il est inacceptable de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures au sein d'un milieu si fragile comme celui des Îles de la Madeleine. Rappelons quelques faits tragiques : La marée noire du Irving Wale, en 1970, souillant les plages des Îles de la Madeleine en passant par celle de 1999, lorsque le minéralier de Gordon C. Leitch est venu affecter l'archipel de Mingan par le déversement de 49 tonnes de mazout lourd et dernièrement, le déversement dans la Baie de Sept-Îles. Ces événements doivent clairement faire réaliser à l'ensemble de la population québécoise et aux autorités politiques que le développement de la filière des hydrocarbures viendrait augmenter considérablement les risques de marées noires ou de déversements au Québec. Mentionnons également que le dernier rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, Scott Vaughan, soulignait que le Canada n'est absolument pas prêt à faire face à une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent...

### **Conclusion**

La coalition Saint-Laurent et une majorité grandissante de citoyens des provinces maritimes et d'ailleurs réalisent l'importance d'adopter un moratoire le plus rapidement

---

<sup>5</sup> Koutitonsky, V.G. et G.L. Bugden. 1991.

<sup>6</sup> [En ligne], <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf>

possible afin que nous puissions avoir accès à un véritable processus démocratique et transparent. La conclusion des participants au forum interprovincial sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, qui a eu lieu le 8 et le 9 avril 2011 aux Îles-de-la-Madeleine, est que l'agence canadienne d'évaluation environnementale doit instaurer une commission d'examen fédéral. Ce processus permettrait d'évaluer les impacts des futurs projets pétroliers et gaziers sur l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Les gens ont le droit d'être informés adéquatement sur les enjeux liés aux énergies fossiles et ils ont surtout le droit de pouvoir décider collectivement de leur avenir social, économique et environnemental.

Il est inacceptable de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures au sein d'un milieu si fragile. Cette industrie, datant du vingtième siècle, nous plongera nécessairement vers un recul considérable de notre société. Lorsqu'il est urgent d'enclencher une véritable « décarbonisation » de notre économie et que plusieurs pays luttent difficilement afin de réduire leur dépendance aux hydrocarbures, ici on nous dit que ce sera fait sans véritable danger et que nous devons explorer et exploiter ces ressources carbonées pour le bien de notre économie et pour la survie de nos régions. Les communautés côtières, du golfe du Saint-Laurent, jouissent d'une économie orientée vers l'avenir, vers une véritable durabilité, en puisant dans leurs gisements renouvelables comme celui du tourisme ainsi que celui de la pêche depuis plusieurs décennies. L'arrivée de cette industrie risque de compromettre durablement leur mode de vie et leur économie pour les générations à venir. Le Québec et les provinces maritimes doit opter pour une stratégie énergétique viable et axée sur les énergies renouvelables avant de s'orienter dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures.

### **Priorité citoyenne**

Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser le golfe du St-Laurent vers les énergies du passé ou non doit revenir aux communautés. De nombreuses organisations de la société civile ont milité et militent encore aujourd'hui afin que les habitants du golfe puissent jouir d'une pause afin qu'il y ait de véritables études environnementales indépendantes et rigoureuses. Nous demandons toujours le maintien du moratoire sur

l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent ainsi que dans l'ensemble de ce même territoire.

### **Constats**

- A. *Il y a un manque d'acceptabilité sociale dans les cinq provinces du golfe;*
- B. *La partie terre-neuvienne du golfe contient de nombreux secteurs uniques ou fragiles, essentiels à la santé des écosystèmes du golfe;*
- C. *Les carences d'information scientifique sont substantielles;*
- D. *La pêche et le tourisme sont des activités importantes et leur cohabitation avec l'industrie pétrolière serait très difficile voir impossible;*
- E. *L'efficacité des mesures d'atténuation n'est pas prouvée;*
- F. *Les garanties financières en cas de déversement sont largement insuffisantes. En effet, la limite de responsabilité des compagnies pétrolières dans le golfe qui est toujours fixée à \$30 millions (cette limite pourrait être portée à \$1 milliard, selon le ministre Oliver, un montant qui est malgré tout bien en deçà des coûts potentiels d'un déversement majeur – coûts qui dépassent \$42 milliards dans le golfe du Mexique);*
- G. *Les commentaires et mémoires présentés par le public à l'automne 2012 n'ont pas obtenu de réponses satisfaisante d'AMEC et n'ont pas servi à bonifier le rapport préliminaire;*
- H. *Les impacts et les risques des activités pétrolières dans le golfe, tout comme ceux de la fracturation hydraulique, ont été minimisés avec insistance tout au long du rapport;*
- I. *L'importance économique de la pêche et du tourisme est supérieure à ce qui est montré dans le rapport préliminaire;*
- J. *Les mesures d'atténuation proposées par AMEC sont faibles, la capacité d'intervention en cas d'accident est inadéquate, etc.*

### **Recommandations**

- 1- *Décréter un moratoire sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;*
- 2- *Mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec;*
- 3- *Que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale déclenche une commission d'examen fédéral sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent afin de réaliser des études indépendantes;*



- 4- *Prioriser la réduction de la consommation totale d'énergie, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables avant le développement des filières polluantes comme celle des hydrocarbures;*
- 5- *Instaurer une planification intégrer des ressources en prenant le soin de bien évaluer les projets en fonction du principe d'intégration des externalités;*
- 6- *Interdire, de façon permanente, l'utilisation de la fracturation dans le cadre de l'exploration pétrolière et gazière, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie;*
- 7- *De ne pas émettre de nouveaux permis d'exploration dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;*
- 8- *De retirer l'appel d'offres lancé le 16 mai 2013 pour quatre parcelles de territoire dans la zone extracôtière de Terre-Neuve;*
- 9- *De ne pas autoriser les projets actuellement en cours dans le golfe, que ce soit les projets de Corridor Resources (Old Harry) ou Shoal Point Energy (côte ouest de Terre-Neuve);*
- 10- *De soumettre à l'examen du public les recommandations et conclusions du rapport final de l'évaluation environnementale stratégique.*

## **Annexe**

### ***Quelques certitudes scientifiques en rapport avec les changements climatiques :***

- Les gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère par les activités humaines ont un effet de serre.
- Les augmentations des teneurs en gaz à effet de serre que nous vivons en ce moment se font à un rythme beaucoup plus rapide que ce que notre planète a connu au cours des dernières centaines de milliers d'années.
- Le système climatique est de nature chaotique, son évolution en fonction de perturbations multiples n'est pas prédictible avec précision, mais il peut relativement facilement basculer dans un autre mode.
- Les incertitudes des scientifiques ne justifient aucunement l'inaction concernant 1) la réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre, 2) la fixation permanente d'une partie des gaz à

effet de serre émis, 3) des prises de mesures d'adaptions aux impacts des changements climatiques.

***Les questions en suspens :***

- Nous nous dirigeons vers un réchauffement planétaire, mais à quel rythme?, avec quelles conséquences, avec quels risques de basculement climatique irréversible?

- Toutes les sociétés humaines ainsi que tous les écosystèmes naturels sont adaptés à une certaine forme d'équilibre climatique. Les mutations en profondeur requises pour s'adapter aux changements climatiques ne pourraient s'effectuer qu'à un rythme plus lent que les perturbations subies.

« *Les activités humaines sont responsables du transfert de carbone depuis d'immenses réservoirs "inertes" comme les produits carbonés fossiles, non en circulation naturellement dans la dynamique planétaire, vers un réservoir temporaire très actif et très restreint, l'atmosphère.* »

Source : LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, Océanographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

**Bibliographie**

CANADA-NEWFOUNLAND OFFSHORE PETROLEUM BOARD [En ligne],  
<http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf>

DANSEREAU, P. et J.-P. DRAPEAU (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

KOUTITONSKY, V.G. et G.L. BUGDEN. 1991.

LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, Océanographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

LE JOURNAL LE MOUTON NOIR. Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], <http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/>

QUÉBEC, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, 1996, 150 pages, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>

*Stéphane Poirier et Martin Poirier*  
*Non à une marée noire dans le Saint-Laurent*